

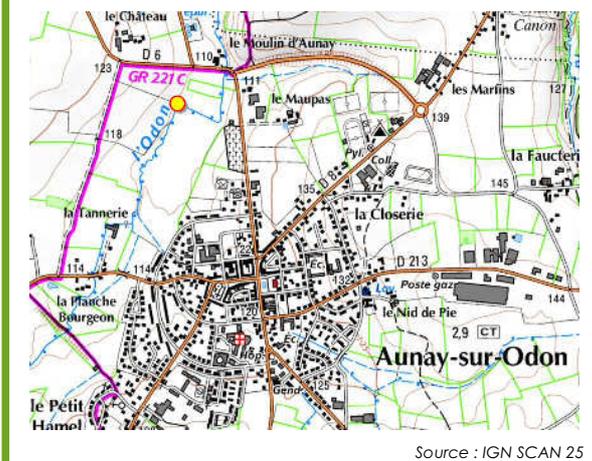
# FICHE "RCE"

## Opérations de restauration de la continuité écologique

### Renseignements généraux

<b>Intitulé de l'opération</b>	Effacement du seuil du moulin d'Aunay		
<b>Maître d'ouvrage</b>	Fédération du Calvados pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique		
<b>SIRET</b>	780 748 752 000 34		
<b>Année de réalisation des travaux</b>	2013	Bassin	ORNE AVAL ET SEULLES
<b>Cours d'eau</b>	Odon		
<b>Enjeu/x de l'opération</b>	Code Masse d'eau HR309		
<input checked="" type="radio"/> Environnement / Biologie	Cadre réservé à la CATER CODE FICHE <b>ROE29522</b>		
<input type="radio"/> Hydraulique / Sécurité publique			
<input type="radio"/> Ressource en eau / Salubrité publique			

### Localisation



### Description des travaux réalisés

Les travaux ont consisté à effacer totalement l'ouvrage de dérivation (passe à poissons comprise) afin que l'Odon retrouve toutes ses fonctionnalités. La nature et le gabarit de l'ouvrage ont nécessité l'utilisation d'une grosse pelle et d'un brise roche hydraulique.

Afin d'éviter une érosion trop importante au niveau de l'ouvrage, le lit du cours d'eau a été modifié localement en diminuant la courbure sur un linéaire de 20 mètres. Le pied de berge en rive gauche a été protégé en y régalant les matériaux issus de la démolition de l'ouvrage. Les matériaux restant ont été utilisés pour combler la fosse de dissipation. La berge en rive droite a été retalutée selon une pente de 2/1.

Les deux embâcles se trouvant dans le lit de l'Odon en amont immédiat de l'ouvrage ont été retirés. La ripisylve a été éclaircie et entretenue (recépage, rajeunissement) sur un linéaire d'environ 100 mètres en amont de l'ouvrage. Cette intervention a permis de restaurer le bon écoulement des eaux en amont de l'ouvrage et d'éclaircir le lit du cours d'eau actuellement recouvert par un véritable tunnel végétal.

En aval de l'ouvrage se trouvait une passerelle engins vétuste qui

### Commentaire sur l'évolution du site

L'ouvrage de dérivation d'Aunay-sur-Odon permettait initialement de prélever une partie du débit de l'Odon pour alimenter le Moulin d'Aunay.

Un arrêté préfectoral datant du 6 décembre 1972 a annulé l'ordonnance royale du 29 mars 1847 qui fixait le règlement d'eau du Moulin d'Aunay. Dès lors, le pétitionnaire devait supprimer les vannes de décharge à l'entrée du bief ainsi que le déversoir, combler une partie du bief à son entrée et aplanir la berge en face du déversoir de manière à faciliter l'accès pour l'abreuvement du bétail. Les vannes ont été supprimées et le bief comblé. Par contre, le déversoir a été conservé. Ce dernier a été légèrement arasé puis équipé d'une passe à poissons à ralentisseurs suractifs adaptée essentiellement aux salmonidés.

Au niveau de l'ouvrage, l'Odon n'est plus dans son lit naturel. Il s'écoulait à l'origine au milieu de la parcelle ZE15 située en rive droite. La présence de l'ouvrage n'a fait alors qu'accentuer les incidences sur l'hydromorphologie du cours d'eau. Sa hauteur élevée (1,4 m) occasionne un effet bief sur 142 mètres linéaire. Dans cette zone de retenue, les faciès d'écoulement étaient lents et contribuaient au réchauffement des eaux. Le fond était uniquement

### Vues des travaux réalisés

Avant



Après



# FICHE "RCE"

## Opérations de restauration de la continuité écologique

Evolution des travaux réalisés :

Année N+

Fournir la photo

Année N+

Fournir la photo